

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
N° 20-01/MHC/DGH
SÉLECTION DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES POUR LA FORMATION
DU CONTRACTEUR DU PERMIS D'EXPLOITATION KOMBI-LIKALALA-LIBONDO II (KLL II)**

En vue de procéder à l'attribution du permis d'exploitation Kombi-Likalala-Libondo II (KLL II), situé dans l'offshore congolais, à partir du 22 juillet 2020, le Ministère des Hydrocarbures lance la procédure d'appel d'offres nationale et internationale pour la formation du Contracteur dudit permis.

À cet effet, les sociétés pétrolières sont invitées à manifester leur intérêt afin de permettre au Ministère des Hydrocarbures de constituer une liste restreinte des sociétés devant participer à l'appel d'offres.

Un dossier de réponse à l'avis à manifestation d'intérêt, contenant des informations indiquant l'aptitude à faire partie du futur Contracteur du PEX, devra être déposé à la Direction Générale des Hydrocarbures, au plus tard le **14 février 2020 à 14 heures**, heure locale par toute société intéressée.

Les sociétés inscrites sur la liste restreinte seront invitées à participer à la consultation des données et à la visite des sites, dans la période allant du **02 au 31 mars 2020**.

Au plus tard le 31 Mars 2020 à 14 heure, heure locale, un jeu complet du dossier d'appel d'offres sera retiré par toute société figurant sur la liste restreinte sur paiement d'un montant non remboursable à l'adresse ci-après :

Direction Générale des Hydrocarbures B.P 2120, Brazzaville

Tél. : (+242) 05 729 51 35 / 06 668 94 03 - E-mail : secretariatdgh.hm@gmail.com

Les droits de retrait, de traitement du dossier et de consultation des données s'élèvent à la somme de **deux cents mille dollars US (200 000 USD)**, non remboursable quelle que soit l'issue de la procédure.

Les offres seront déposées à l'adresse ci-dessus indiquée au plus tard le **30 avril 2020 à 14 heures, heure locale**.

La Directrice Générale des Hydrocarbures
Teresa GOMA